

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 25 Juin 2024

L' an 2024 et le 25 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DES FETES sous la présidence de SOUCHET Christophe Maire

Présents : M. SOUCHET Christophe, Maire, M. MARTEAU Mathieu, M. SEGANTI Laurent, M. BENAULT Jean-Michel, M. PECHEUX Cédric, M. NEAU Nicolas, M. VANNIER Clément, M. CATHERINE DIT CARIOT Eric, M. DIAS Jean Philippe, M. LEJARD Jean-Luc
Excusé ayant donné procuration : M. DAVID Gérard à M. LEJARD Jean-Luc

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 13/06/2024 **Date d'affichage** : 13/06/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le : 27/06/2024 et publication ou notification du : 27/06/2024

A été nommé secrétaire : M. VANNIER Clément

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Restauration du monument aux morts - D_2024022

Choix du prestataire pour l'acquisition d'un défibrillateur - D_2024023

Choix d un prestataire pour plusieurs travaux d'électricité - D_2024024

Choix du site internet campagnol - D_2024025

Réalisation d'un espace cinéraire au cimetière - D_2024026

Le précédent compte rendu de la séance du 23 mai 2024 est lu et approuvé à l'unanimité.

Restauration du monument aux morts réf : D 2024022

Vu le constat de la dégradation du monument aux morts de TRINAY ,

Vu la volonté de transmission de mémoire,

M le Maire propose à l'assemblée de restaurer le monument de l ancien cimetière,

Les entreprises ont été consultées,

La restauration consiste à la pose d' une plaque gravée en mémoire

Le Conseil Municipal de TRINAY, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Retient le devis de l'Entreprise CATON COLLECTIVITES installée à Saint Cyr en Val pour la restauration du monument consistant en la pose d'une plaque de granit noir 40 x 65 x 2 gravées en lettres romaines peintes en blanc , dont le montant s'élève à 625 € HT soit 750 € TTC

Précise que la dépense sera imputée à l'article 615228 en section de fonctionnement

Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un de ses adjoints à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Choix du prestataire pour l'acquisition d'un défibrillateur réf : D 2024023

Vu la loi n°2018-527 relative au défibrillateur cardiaque adoptée afin de déterminer le type d'établissement recevant du public (ERP) qui devait se munir d'un défibrillateur.

Vu le décret n°2018-1186 précisant quelle entreprise est concernée par cette loi et dans quels délais ces DAE (défibrillateur automatisé externe) doivent être installés :

- les ERP de catégories 1, 2 et 3 dès le 1er janvier 2020 ;
- les ERP de catégorie 4 dès le 1er janvier 2021 ;

- certains ERP de catégorie 5 dès le 1er janvier 2022.

Vu L'objectif du décret 2018-1186 qui est de faciliter l'accès aux défibrillateurs cardiaques permettant de secourir rapidement et efficacement les victimes d'arrêt cardiaque.

Vu le classement en catégorie 5 de notre salle des fêtes, il incombe à la commune de TRINAY d'installer un défibrillateur,

Les entreprises ont été consultées .

L'entreprise D SECURITE GROUPE installée à GENAS 69 présente l'offre la mieux disante, le montant du devis s'élève à 1 449 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Retient l'Entreprise D SECURITE GROUPE pour l'acquisition et l'installation d'un défibrillateur solaire, dont le devis s'élève à 1 449 € HT soit 1738.80 € TTC

Précise que les crédits sont prévus à l'imputation 2188 opération MOBILIER URBAIN du BP 2024

Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un de ses adjoints à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Choix d un prestataire pour plusieurs travaux d'électricité réf : D 2024024

Vu la décision du Conseil Municipal de TRINAY d'installer un defibrillateur a la Mairie de TRINAY,

Vu le choix du défibrillateur, il convient de prévoir une installation électrique,

Vu les pannes électriques récurrentes au préau, à l'Eglise, à l'atelier communal,

Les entreprises ont été consultées,

Le Conseil Municipal , apres en avoir délibéré,

Accepte le devis des travaux d 'électricité de l'entreprise SB ELEC 45 installée à SAINT LYE LA FORET dont le montant s'élève à 725 € HT soit 870 € TTC

Précise que les crédits sont prévus à l'imputation 615

Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un de ses adjoints à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Choix du site internet campagnol réf : D 2024025

Monsieur le Maire informe son assemblée de la nécessité d'avoir un site communal.

Ainsi les entreprises ont été consultées.

Vu le partenariat de l'AMRF association des Maires Ruraux de Francee et de Campagnol.fr

Vu la proposition de Campagnol.fr pour la création du site communal et le portail d'entrée des services publics

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Retient la proposition de Campagnol.fr pour la création du site communal de TRINAY et l'accès au portail des services publics dont le montant s'élève à 220 € / an

Précise que le service inclut l'assistance et que l'engagement est de 1 an

Précise que la dépense sera inscrite à l'imputation 65811

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Réalisation d'un espace cinéraire au cimetière réf : D 2024026

Ce point est reporté car un autre devis va être sollicité

Questions diverses :

Aire de retournement au Moulin pour le ramassage des ordures ménagères:

M le Maire a rencontré les propriétaires domiciliés au Moulin. IL n' y a pas d'unanimité pour la prise en charge partielle du coût de création de l'aire de retournement par les riverains. Par conséquent le conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la demande du SIRTOMRA.

SIRTOMRA

le centre de déchetterie recupere dorénavant les mobiliers de jardins, des articles de sports, et les matériaux de construction.

Elections Législatives du 30 juin et 7 juillet

9 candidats se présentent au 1er tour des législatives.

Organisation des bureaux de vote et du dépouillement dans un temps contraint.

Urbanisme

Cas des Panneaux photovoltaïques - Le règlement actuel du PLUIH n'autorise pas la pose en saillie des panneaux photovoltaïques. Par exception, L Maire peut déroger à ce principe compte tenu du surcoût financier lié à une pose en incorporation

Un avenant au PLUIH sera pris ultérieurement.

Les préconisations du SDIS en terme de risque incendie sont bien sûr à respecter.

CFU compte financier unique

Le SGC nous propose de passer en CFU Compte Financier Unique au plus tôt

ECOLE - SCOLARISATION EXTERIEURE

Une demande de dérogation pour un enfant de TRINAY est arrivée en mairie pour l'école de CHEVILLY L'enfant est déjà scolarisé en PS. La mairie de CHEVILLY sollicite une participation financière de 750 € / an La commune de TRINAY applique la règle en vigueur : Les enfants de TRINAY sont scolarisés sur le groupement scolaire d'Artenay. Des dérogations sont toutefois possible exceptionnellement si la commune d'accueil ne demande pas de participation financière à la commune de TRINAY.

ECOLE - réunions diverses

Maternelle:

Dispositif école fleurie avec remise des prix à Artenay

Présentation des métiers

Remplacement de certains instituteurs et départ d'un ATSEM

88 effectifs

rentrée 2024 = 92 élèves

le dispositif sécurité n'est pas fiable

Nouveauté de l'espace numérique

recherche 2 personnes en service civique

Elémentaire: Aucun projet d'investissement

Remise des prix des élèves de CM2 Le 1ER JUILLET à 14h à TRINAY

Canicule 2024

Les personnes fragiles et vulnérables sont appelées à se faire connaître en Mairie afin d'assurer une surveillance pendant les fortes chaleurs.

CCBL - REGIE EXPLOITATION EAU

Un projet de convention est en cours entre les 2 communautés de Communes relatif à l'achat en gros volume d'eau potable pour une durée de 15 ans.

les travaux commenceront dès l'automne avec une sous traitance auprès de ADA RESEAUX installée à CERCOTTES dans le cadre d'un marché à bon de commande.

La CCBL reste sur une Interconnexion via le bout de ligne du réseau d'eau de VILLEREAU - canalisation ancienne de 80 mm. le bureau d'étude a confirmé. Un surpresseur sera installé donc au niveau du raccordement. Le coût de l'opération est d'environ 254 000 € h.

La relève d'eau se fera à l'automne comme les années précédentes.

La Trésorerie n'est pas encore prête pour la mise en place des prélèvements mensuels.

CCBL - SRADDET

le SRADDET document d'urbanisme régional décline les directives ministérielles

il souhaite appliquer réduction de 25 % de foncier 2021 à 2030 soit 240 ha

l'avis PPA personne publique associé a été rendu négatif du fait que notre PLUIH a prévu 210 ha de réduction . donc impact négatif - 60 % (diminution du foncier constructible) des différents SCOT

PETR - PCAET

Le PETR LOIRE BEAUCE propose d'acter le contenu du PCAET lors du prochain comité syndical du 26/06/24 afin de le mettre en application.

TERRAIN DE SPORTS DE TRINAY

Des dégradations ont eu lieu sur le terrain de sport.

Une voiture a roulé sur le terrain et a détruit des arbustes et le filet de foot qui venait d'être installé.

Une main courante a été déposée à la gendarmerie.

VILLAGE FLEURI -JURY LE 27 JUIN

La commune accueillera le jury des villages fleuris jeudi 27 juin

TRAVAUX DE VOIRIE

L'arasement est prévu pour vendredi 28 juin sur la route de chaumont et feuillelune.

Monsieur le Maire remercie M BENAULT pour l'entretien des accotements réalisés .

Fête Nationale - 14 juillet

Une exposition de peinture sera tiendra dans la salle des fêtes. Le feu d'artifice pourra être déplacé route de Bouilly au lieu du terrain de sports en fonction du risque incendie avec les cultures mitoyennes.

Travaux FIBRE

Les arrêtés communaux ont été faits et délivrés aux entreprises sous traitantes. Les travaux doivent commencer dès la fin juin pour Mézières, Lavau, ainsi que rue de la forge et place de la mare.

ENEDIS -

Travaux pour rescelllement d'un poteau à LAVAU le 15 juillet 2024.

Travaux pour réhaussement de la ligne électrique au niveau de la parcelle communale route de BOUILLY fin juillet/ début août.

Séance levée à: 23:30 En mairie, le 25/06/2024

Le Maire
Christophe SOUCHET

Secrétaire de séance
M. VANNIER Clément

